

Dans quelques cas la Commission a dû arrêter un programme de production des denrées destinées aux consommateurs afin d'assurer des approvisionnements essentiels minimums. Dans certaines industries du vêtement, ceci s'est fait au moyen de "directives de production" formelles distribuées à chaque manufacturier et lui enjoignant de produire différentes sortes de marchandises en certaines quantités. Par exemple, on a ordonné aux manufacturiers de sous-vêtements tricotés de produire en quantités définies différentes sortes de sous-vêtements pour hommes, femmes et enfants. Les quotas sont basés principalement sur l'estimation des besoins et de la capacité courante de fabrication, et la Commission se charge d'aider les manufacturiers dans l'obtention de toute matière première supplémentaire ou de main-d'œuvre dont ils pourraient avoir besoin. Dans le cas des sous-vêtements tricotés, les fileurs ont reçu l'ordre de livrer aux tricoteurs certaines quantités minimums de filés pour tricoteuses mécaniques et, en même temps, on a pris des mesures pour obtenir des Etats-Unis des contingentements qui faciliteraient l'importation des filés. Outre les directives formelles, le travail des administrateurs de la Commission pour une bonne part consiste dans la direction officieuse de la production et dans l'aide aux producteurs en vue d'obtenir des matériaux et de la main-d'œuvre.

Dans les industries métallurgiques quelques programmes de production ont été établis à cause du besoin d'assurer ou de reprendre la production de quantités minimums d'articles essentiels aux civils. Par exemple, les quotas de production et d'importation des instruments agricoles ont été établis en collaboration avec la Commission de Contrôle des Industries en temps de guerre et la Commission de Production de Guerre des Etats-Unis.

Distribution—Après tous les efforts possibles en vue d'augmenter les approvisionnements, une certaine pénurie est toujours inévitable dans plusieurs séries d'articles de consommation, vu la forte proportion de facilités de production détournées par le travail de guerre et l'augmentation de la demande de la population civile due à l'expansion de son pouvoir d'achat. La Commission s'assure donc que les marchandises dont l'approvisionnement est restreint soient distribuées équitablement, et que les besoins très essentiels reçoivent priorité. Quelques aliments très en usage sont rationnés pour tous les consommateurs, tandis que d'autres denrées sont vendues seulement à certains consommateurs pour lesquels elles sont essentielles ou encore sur une base de priorité, en ayant soin de satisfaire d'abord tous les besoins essentiels. Cependant, la plupart des denrées ne sont contrôlées que par la politique de "distribution équitable" de la Commission, qui oblige les manufacturiers et les grossistes à répartir les approvisionnements rares entre leurs clients dans la même proportion qu'en 1941, bien qu'il y ait des ajustements qui tiennent compte des déplacements de la population. La politique de distribution de la Commission est décrite en détail dans l'article sur les contrôles de la distribution (pp. 537-538).

Conclusion.—Les activités de la Commission ne sont qu'une partie du programme de stabilisation générale du Gouvernement. Il y a aussi le contrôle du pouvoir d'achat par les taxes, les emprunts publics et le contrôle des salaires et du capital humain. Les chiffres ne peuvent indiquer que d'une manière bien imparfaite l'efficacité d'un programme de stabilisation générale de cette sorte. Cependant, une comparaison entre l'augmentation du coût de la vie depuis la période de base et la hausse de la période correspondante de la dernière guerre donne une idée de l'effet de la réglementation des prix. Entre les mois d'octobre 1941 et de décembre 1943, l'indice du coût de la vie n'a avancé que de 3.3 p.c., tandis que dans la période correspondante de la guerre de 1914-18, d'octobre 1916 à décembre 1918, l'indice du coût de la vie a avancé de 35 p.c.